

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00102

Numéro SIREN : 452 465 743

Nom ou dénomination : Sarl JACKMOON

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2021 sous le numéro de dépôt 2891

SARL JACKMOON

au capital de 1 000 000 €

282 rue Jacques Prévert

50000 SAINT-LO

RCS COUTANCES 452 465 743

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société JACKMOON, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Ce document contient 4 pages

SARL JACKMOON
282 rue Jacques Prévert
50000 SAINT-LO
RCS COUTANCES 452 465 743

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA
SOCIETE JACKMOON, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 font apparaître :

- Un chiffre d'affaires de 314 K€ contre 271 K€ en 2019, soit une augmentation de 16% ;
- Des achats et charges externes de 62 K€ contre 32 K€ en 2019, soit une augmentation de 91% ;
- Une masse salariale de 223 K€ contre 211 K€ en 2019, soit une augmentation de 6% ;
- Un résultat d'exploitation de 12 K€, correspondant à 4 % du chiffre d'affaires, contre -18 K€ en 2019 (-7 % du CA) ;
- Des produits financiers de 665 K€, incluant des dividendes pour 657 K€, contre 453 K€ en 2019, incluant des dividendes pour 326 K€ ;
- Un résultat net de 581 K€ contre 412 K€ en 2019 ;
- Des capitaux propres de 2 476 K€ ;
- Un endettement financier de 1 173 K€ dont 39 K€ de comptes courants d'associés et de filiales ;
- Une créances envers les filiales de 933 K€ ;
- Une trésorerie positive de 640 K€.

L'activité de la société et de ses filiales en 2021 s'est poursuivie normalement malgré le contexte lié à la crise sanitaire.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Sartilly-Baie-Bocage,

Le 22 juillet 2021

Le commissaire aux comptes et à la
transformation

EURL EXAFYS

Yoan BUSNEL

